

NOUVEAU BAC 2021

Les modalités de mise en place du **nouveau baccalauréat** à partir de la rentrée **2021** ont déjà été abondamment commentées (voir le site internet du **SNCL-FAEN**, dossier «réforme du lycée», www.sncl.fr).

On retrouve parmi les critiques les plus fortes, la **culture de l'évaluation** que cette réforme met en place et qui bouleversera totalement le métier d'enseignant. Actuellement, chaque professeur a la **liberté** d'organiser comme il l'entend ses progressions pédagogiques, de **diversifier** ses pratiques selon ce qu'il juge être le plus pertinent et efficace pour ses classes.

Désormais, il devra se plier à une forme de «**norme**» qui lui sera imposée au travers **des évaluations** nombreuses et régulières qui jalonnent l'année scolaire. Cette restriction de sa **liberté pédagogique** est mal vécue.

Sans compter que ces évaluations permanentes seront, pour l'administration, un très bon moyen de **contrôler** le travail de chaque professeur, sa prétendue «**efficacité**» surtout si, comme l'idée en a déjà été évoquée, on prétend évaluer le mérite des professeurs **en fonction des résultats scolaires** de leurs élèves. **Cette dérive serait totalement inacceptable pour le SNCL-FAEN.**

En attribuant **10%** au contrôle continu pour la délivrance du baccalauréat et en multipliant tout au long de l'année les évaluations sous la forme d'«**épreuves communes**», le nouveau dispositif accroît très fortement la **charge de travail** des personnels administratifs et des professeurs qui devront, en plus de leurs cours habituels, **corriger** des épreuves en grand nombre en cours d'année scolaire!

Cette dérive de l'évaluation **tous azimuts** sera contreproductive et **désorganisera** davantage les établissements qu'elle ne le fait actuellement : partiels en **janvier et en mai**, en **juin** pour la philosophie, le français écrit et oral puis le «grand oral»!

Cette évaluation sera laissée **au local** (donc à **chaque établissement** avec les risques de «décalsages» bien connus mais qui seront **généralisés**) et gommara en grande partie le **caractère national** du diplôme auquel élèves, parents et professeurs sont très fortement attachés.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des différentes formes d'évaluations qu'aura à subir le lycéen candidat au baccalauréat à partir de l'année scolaire 2020-2021.

À QUOI VA RESSEMBLER LE NOUVEAU BAC 2021:

60%	EPREUVES TERMINALES	<ul style="list-style-type: none"> - Français écrit et oral = classe de 1ère/mois de juin - Epreuve de spécialité 1 = classe terminale/mois de mai - Epreuve de spécialité 2 = classe terminale/mois de mai - Philosophie = Classe terminale/mois de juin - Grand oral = classe terminale/mois de juin
30%	PARTIELS (épreuves anonymées sur toutes les matières du tronc commun sous forme de CCF)	<ul style="list-style-type: none"> - Classe Terminale = mois de janvier - Classe de première = mois de mai et mois de janvier
10%	CONTRÔLE CONTINU "PUR"	Notes des bulletins de première et de terminale

LE 22 MAI: TOUS DANS LA RUE!

Le **SNCL-FAEN** soutient les 9 fédérations de fonctionnaires pour défendre le service public face aux attaques présentes et à venir du gouvernement dont il est l'objet.

Le **SNCL-FAEN** condamne le projet de **réforme de la Fonction publique**, la suppression de **120.000 postes** de fonctionnaires, donc **d'enseignants**, le report d'un an du plan de revalorisation (PPCR) des carrières des fonctionnaires (donc **des enseignants**), du gel du **point d'indice** servant au calcul de la rémunération des fonctionnaires (donc **des enseignants**), la réinstauration du **jour de carence**.

L'annonce faite début février par Edouard Philippe de

l'ouverture de concertations portant sur la **simplification du dialogue social**, l'extension du recours aux **contractuels**, une part plus importante de la rémunération **au «mérite»**, le souhait de l'exécutif de **réduire** le nombre d'**instances représentatives** et d'en modifier le rôle, **ces mesures concernent les enseignants**

Le SNCL-FAEN appelle ses adhérents et sympathisants à faire grève le 22 mai et à rejoindre les cortèges qui défilent localement afin de faire de cette journée d'action une réussite dans la défense de la Fonction publique dans son ensemble et plus particulièrement de l'Education nationale.



LE GRAND ORAL

Il représente l'une des **principales innovations** du nouveau bac et celle qui fait le plus débat.

Le constat de départ est que les élèves ne sont pas suffisamment **accompagnés et préparés** à ce qui les attend dans l'enseignement supérieur. L'objectif est donc de les préparer aux **oraux universitaires** et aux **entretiens d'embauche**.

Le «grand oral» serait constitué d'une épreuve portant sur un travail réalisé **en classe de première et en classe de terminale**, seul ou en groupe, sur un thème donné et serait forcément **interdisciplinaire**. L'élève serait examiné **individuellement** par un jury composé de deux enseignants de lycée et **une personnalité** extérieure pendant **30 minutes**, dont 10 de questions /réponses.

L'intention est louable mais semble concentrer **de nombreux enjeux** et beaucoup **d'interrogations**. Même si les épreuves orales ont été très longtemps négligées, elles ne sont **pas nouvelles** : lors de la 1ère édition du bac en **1809**, les épreuves consistaient en des entretiens autour des disciplines.

Aujourd'hui, **l'oral de français** existe bien mais il est extrêmement codifié. Il revient le plus souvent pour l'élève à **redire** les commentaires de textes étudiés en cours d'année. En revanche, la nouvelle épreuve a comme ambition de développer la capacité des lycéens à **s'exprimer** à l'oral, **ordonner** leurs idées et **les présenter** avec des arguments. Il faudra veiller à ce que cette épreuve soit **véritablement** de l'oral qui en respecte les codes, plutôt qu'une simple épreuve écrite **oralisée**.

Les anglo-saxons pratiquent dès **les classes élémentaires** des exercices d'expression orale, car celle-ci doit **s'enseigner** et il faut en transmettre **la méthode**. On ne parle pas en public sans préparation et donc sans de solides connaissances. Aujourd'hui, **les lycéens français ne sont visiblement pas prêts** pas plus que le système éducatif dans son organisation.

Les effectifs des classes (entre 30 et 36 élèves) rend difficile une véritable préparation à l'oralité. Il faudrait des cours en **petits effectifs** pour que les élèves puissent s'entraîner à prendre la parole

en public.

Tous les lycées n'ont pas **les mêmes moyens** et tout est renvoyé à l'échelon local dans le cadre de l'autonomie. Il sera matériellement difficile et chronophage, sous peine de **désorganiser** davantage les établissements, de faire passer **des centaines** d'élèves à l'oral, épreuve qui s'ajoutera aux «épreuves communes» écrites à passer tout au long de l'année.

La préparation à cette épreuve devra se faire **progressivement**, dans les classes antérieures à celle du bac afin d'aider les élèves à **sortir de la timidité** inhérente à la période de l'adolescence. Il faudra aussi définir clairement **les critères d'évaluation** car les professeurs manquent actuellement de **temps** et de **formation** pour préparer les élèves à ce type d'épreuves.

L'un des enjeux majeurs de l'introduction de ce «grand oral», celui qui démontrera si la volonté politique ira jusqu'au bout de ses intentions, sera celui **des moyens** donnés au système éducatif afin que cette épreuve ne soit pas encore davantage **discriminante** socialement pour certains élèves.

Il apparaît clairement que seront en priorité favorisés les lycéens des milieux **les plus privilégiés**, ceux qui ont bénéficié d'un **bain culturel** dans leur milieu familial. C'est pourquoi **le rôle de l'École sera prépondérant**: elle devra enfin retrouver le rôle **d'ascenseur social** qu'elle avait perdu en **donnant aux autres élèves les «codes»** qu'ils n'ont pas mais qui sont pourtant attendus d'eux.

Cela nécessitera des moyens **humains et financiers**, du **temps** et une **forte volonté** de **traduire les intentions en actes**. Faute de quoi, on risque de voir se développer un **marché** parallèle d'offices à but commercial proposant, **contre paiement**, des formations à cette épreuve, dont ne pourront bénéficier que les lycéens socialement favorisés.

Le ministère de l'Éducation nationale et ses responsables politiques n'ont pas encore répondu à la question des «moyens» et du «comment». Des réponses qui seront données à ces questions dépendra **la réussite ou l'échec** de cette innovation. **Le SNCL-FAEN saura interpeller ces interlocuteurs pour les obtenir.**

«humanités scientifiques et numériques»:

Tous les élèves suivront cet enseignement en **socle commun**. Ceux qui le souhaitent pourront aussi choisir des spécialités comme «*sciences informatiques et numériques*», «*sciences politiques*» ou «*géopolitiques*».

L'enseignement «*humanités scientifiques et numériques*» aura un horaire de **2heures / semaine** pour donner à tous les élèves du lycée **une culture scientifique commune** «*faisant ressortir l'importance du raisonnement scientifique*», renforçant **les compétences** numériques, notamment en codage et en **mettant en perspective** les grandes évolutions scientifiques et technologiques.

Cette nouvelle discipline n'a pas encore été explicitée clairement par les responsables du ministère mais elle peut être définie comme étant **ce que le numérique peut apporter aux lettres et sciences humaines et sociales** (humanités) notamment via **des outils de recherche et d'analyse**.

Selon le ministre, «*le programme de cet enseignement sera à préciser*» et les professeurs pourront venir de différentes disciplines: ceux de **maths, SVT et de physique-chimie** sont plus particulièrement concernés.

Elle sera enseignée **en classe de première puis en terminale**.

L'introduction de cette nouvelle discipline **pose** toutefois **problème** pour plusieurs raisons. Premièrement, la transmission d'une discipline est généralement celle d'une **formation disciplinaire** qui justifie la possibilité de **transmettre** la discipline étudiée. Ici il en ira **tout autrement**.

En second lieu, le rapport Mathiot (à l'origine de l'idée) insistait sur **le numérique** et indiquait qu'était indispensable «*la formation à l'informatique permettant aux élèves de travailler autrement*». D'où venait cette dernière injonction de «*travailler autrement*»? Pas des professeurs cela est certain, alors d'où? **Du**

monde des start-ups.

Avec cette nouvelle matière les enseignants vont se voir **obligés d'adapter leur enseignement** à ces outils numériques qui jusqu'à présent existaient (rétroprojecteur, TV, DVD, CD, lecteur vidéo...) mais qu'ils n'étaient pas **contraints** d'utiliser.

Les professeurs savent pourtant depuis longtemps que ces outils ne sont **d'aucune utilité** pour pallier **les différences sociales** ou développer **les qualités intellectuelles** et culturelles de leurs élèves, qu'ils sont, au mieux, **de simples outils** leur permettant de varier leur enseignement. Rien de plus.

Le terme «*humanités numériques*» est la traduction de la formule américaine «*digital humanities*». On peut alors s'interroger sur les raisons soudaines d'un **tel engouement** pour la numérisation de l'école en France.

On comprend mieux lorsque l'on sait que celle-ci passe par **l'achat de matériel** informatique et de logiciels éducatifs pour **l'instant inexistant** en France alors que le marché anglo-saxon en déborde. Dans la même veine, rappelons aussi à la suite de l'intense lobbying des **GAF**A (Google, Apple, Facebook, Amazon), le contrat passé en novembre 2015 entre la précédente ministre de l'Éducation nationale pour le ministère et le géant états-unien **Microsoft** afin de **développer le numérique à l'école** (gratuitement).

Ses détracteurs affirmaient que loin de faire un geste désintéressé, Microsoft **prenait** ainsi **pied** dans l'Éducation nationale et contribuait à **habiter les élèves** à utiliser leurs produits dès le plus jeune âge pour en faire de **futurs clients**, cette-fois ci payants.

Dans ces conditions, serait-il **exagéré** de considérer que ce sont bien **les géants** de l'informatique américaine qui ont **imposé** cette nouvelle discipline à l'Éducation nationale, avec **la complicité** des responsables politiques?